

DECISION DELEGATION DE SIGNATURE FONCTION ACHAT DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE DE L'INDRE N° 2023/05

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 et L. 6143-7;
- Vue le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article (1°, 2° 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi nº 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019, relative à la transformation du système de santé;
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé;
- Vu la convention de direction commune du 1er novembre 2020 entre les centres hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, les E.H.PA.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT GAULTIER;
- Vu l'arrêté du C.N.G. en date du 9 octobre 2020 portant nomination de Madame Evelyne POUPET en qualité de directrice de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT-GAULTIER (Indre) à compter du 1er novembre 2020;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 14 décembre 2022 portant affectation de M. Edouard GALLAND directeur d'hôpital (hors classe), en qualité de directeur-adjoint en charge des achats, de la logistique et des travaux aux centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, et aux E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT GAULTIER;
- Vu la décision d'installation n° 2023/03 en date du 1^{er} janvier 2023 établie à la date de prise de fonctions de M. Edouard GALLAND ;
- Vu la délégation de signature n° 2023/04 du 1et janvier 2023 portant délégation de signature à M. Edouard GALLAND directeur adjoint en charge des achats, de la logistique et des travaux ;
- Vu l'arrêté n° 2016-OSMS-0061 du 1er juillet 2016 portant création du G.H.T. de l'Indre et désignation du centre hospitalier de CHATEAUROUX établissement support du G.H.T. de l'Indre ;
- Vu l'arrêté n° 2016-OSMS-0071 du 30 août 2016 portant approbation de la convention constitutive du G.H.T. de l'Indre et ses avenants :
 - \bullet N° 1 approuvé par arrêté n° 2017 OSMS-0015 du 9 mars 2017.
 - N° 2 approuvé par arrêté n° 2017-OS-0056 du 30 août 2017.
 - N° 3 approuvé par arrêté n° 2019-OS-0099 du 28 novembre 2019.
- Vu la note de cadrage du 19 décembre 2017, relative à la fonction achat mutualisée du G.H.T. de l'Indre ;
- Vu la fiche de mission établie pour le directeur de la fonction achat mutualisée du G.H.T. de l'Indre ;
- Vu les nécessités de service ;



La directrice de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC établissement support du G.H.T. de l'Indre, LA CHATRE, et des E.H.P.A.D. de d'ARGENTON-SUR-CREUSE et SAINT GAULTIER (Indre),

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à M. Edouard GALLAND, directeur-adjoint en charge des achats, de la logistique et des travaux au centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, directeur de la fonction achat mutualisée du G.H.T. de l'Indre, à effet de signer, sous réserve du droit d'évocation de la directrice, les actes, décisions et documents relevant de ses attributions, à savoir :

- Conformément à l'article R 6132-16 du CSP, tous les actes qui relèvent de la fonction achat mutualisée du G.H.T. d'l'Indre et comprenant les missions suivantes :
 - O l'élaboration de la politique et de stratégies d'achat de l'ensemble des domaines d'achats,
 - O la planification et la passation des marchés,
 - o le contrôle de gestion des achats.

Cette délégation de signature couvre toutes les familles d'achat :

- Les achats d'exploitation : produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux), prestations et petits matériels biomédicaux et de biologie, prestations hôtelières (restauration, blanchisserie, déchets...) et petits matériels non médicaux, petits matériels et prestations logistiques, prestations intellectuelles (consultations, juridiques...) etc.
- Les achats d'investissements : travaux d'équipements biomédicaux et généraux, équipements et logiciels informatiques, réseaux informatiques et de téléphonie,...) etc.

Article 2

En tant que de besoin, la directrice du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, établissement support du G.H.T. de l'Indre délègue une partie de ses attributions de comptable matière (notamment lorsque le directeur adjoint exerce les fonctions d'ordonnateur lors du remplacement de la directrice d'établissement).

Sont réservés à la signature de la directrice de l'établissement support du G.H.T. de l'Indre, les ordres de réquisition du comptable public.

Article 3

La présente délégation de signature prend effet au 1er janvier 2023 pour une durée d'un an par tacite reconduction. Elle est portée à la connaissance des conseils de surveillance et conseils d'administrations des établissements parties du G.H.T. de l'Indre et publiée sur internet ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

La directrice de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, établissement support du G.H.T. de l'Indre, LA CHATRE et des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE, et SAINT-GAULTIER (Indre) peut à tout moment retirer la présente délégation au délégataire désigné.



Article 4

Cette décision est notifiée au délégataire et sera communiquée :

- au président du conseil de surveillance du Centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC établissement support du G.H.T. de l'Indre,
 - au trésorier du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC.
- aux directeurs des établissements parties du G.H.T. de l'Indre,

Et insérée dans le registre des décisions de la direction commune domicilié au C.H. de CHATEAUROUX.

Article 5

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Ce recours peut être effectué via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site <u>www.telerecours.fr</u>

CHATEAUROUX, le 1er janvier 2023

La délégante, directrice du Centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, établissement support du G.HT., de la direction commune,

Evelyne POUPET

Le délégataire,

Le directeur-adjoint en charge des achats, de la logistique et des travaux, de la fonction achat mutualisée du G.H.T. de l'Indre

Edouard ALLAND

